

Séance ordinaire du 16 octobre 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi seize octobre deux mille dix-huit à neuf heures dix-huit, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Geneviève Côté, attaché de presse du Bureau de la mairie (partiellement) David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), Anne Bernier, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-11-36

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 16 octobre 2018.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif prend son siège.

Suspension de la séance

À 11 h 37, la séance est suspendue jusqu'à 13 h 45.

Reprise de la séance ordinaire du 16 octobre 2018

La séance ordinaire du 16 octobre 2018 est reprise à 14 h, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Clément Genest, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Janet Jones.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général (partiellement), Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-11-37

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018.

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 octobre 2018.

CE-2018-11-38

Aide financière à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

[Document d'aide à la décision DG-2018-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser la tenue de la campagne *Centraide 2018* auprès des membres du personnel de la Ville, du 1^{er} au 26 octobre 2018;
- de nommer monsieur Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, et monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, à titre de coprésidents de la campagne de financement 2018;
- d'autoriser la cueillette des dons volontaires des abonnées et abonnés du réseau des bibliothèques municipales, pour la période du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre 2018, afin de transmettre le total des dons à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de sa campagne 2018;

- de verser une aide financière de 30 000 \$ à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, dans le cadre de la campagne de financement 2018;
- de verser une aide financière de 25 000 \$ au *Fonds défi des leaders* de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches.

CE-2018-11-39

Désignations de membres du conseil de la Ville au comité consultatif d'embellissement du paysage du territoire de la ville

[Document d'aide à la décision GRE-2018-196](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner les membres du conseil de la Ville Janet Jones, à titre de présidente, et Brigitte Duchesneau, à titre de vice-présidente, de même que madame Kathleen Roy secrétaire du comité, monsieur Pierre Prémont coordonnateur parcs et espaces verts, madame Mélanie Labonté, conseillère en communication et les citoyennes et citoyens suivants monsieur Richard Côté, monsieur Martin St-Pierre, madame Nicole Dewilde, monsieur Louis St-Hilaire, monsieur Éric Clermont et monsieur Marcel Lamontagne à titre de membres de ce comité.

CE-2018-11-40

Adoption du budget 2019 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2018-006](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière pour l'année 2019, telles qu'elles ont été adoptées par son conseil d'administration par sa résolution 59-18.

CE-2018-11-41

Régularisation des titres de propriété concernant les lots 2 382 350 (rue Emmanuel-Routhier) et 2 382 408 (rue Pierre-Fontaine) du cadastre du Québec, secteur Charny

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-057](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de se prévaloir de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* pour revendiquer la propriété des lots 2 382 350 et 2 382 408 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont illustrés en annexe à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-057, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-11-42

Entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Saint-Agapit concernant l'entraide mutuelle en sécurité incendie

[Document d'aide à la décision INC-2018-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente

intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Saint-Agapit, concernant l'entraide mutuelle en sécurité incendie, telle qu'elle annexée à la fiche de prise de décision INC-2018-025, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-11-43

Cession à titre gracieux de boyaux d'incendie usagés à la Maison des aînés [Document d'aide à la décision INC-2018-026](#)

Il est résolu de céder gracieusement à la Maison des aînés un lot de boyaux d'incendie usagés pour leur permettre de délimiter leurs terrains de pétanque, ces équipements n'ayant aucune valeur marchande.

CE-2018-11-44

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis [Document d'aide à la décision DVC-SPO-2018-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter les recommandations du comité d'évaluation relativement aux *Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis*.

CE-2018-11-45

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (afin d'en assurer la conformité au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement) [Document d'aide à la décision URBA-2018-090](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la présente fiche de prise de décision URBA-2018-090 et de le déposer au cours d'une séance de ce conseil. Ce règlement a pour objet :
 - d'assurer la conformité du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, notamment par :
 - ✓ la révision de la classification des usages et la modification de plusieurs grilles des spécifications afin d'assurer la cohérence entre cette nouvelle classification et les usages autorisés dans les zones;
 - ✓ l'insertion de la méthode de calcul de la densité dans le cas d'un usage résidentiel et dans le cas d'un usage autre que résidentiel;
 - ✓ l'introduction de nouveaux seuils d'exclusivité;
 - ✓ l'élargissement de la possibilité de construire des stationnements étagés ou souterrains;
 - ✓ la modification des dispositions concernant les droits acquis dans le cas d'un bâtiment dérogatoire dans les zones situées en bordure de l'axe structurant de type 1 (tronçon de la route des Rivières au nord de l'autoroute Jean-Lesage et du boulevard Guillaume-Couture jusqu'à la route Monseigneur-Bourget);

- ✓ la modification des grilles des spécifications des zones situées en bordure de l'axe structurant de type 1 et l'ajout de dispositions spécifiques compte tenu du contexte particulier de ces zones;
 - ✓ la modification aux grilles des spécifications dans les zones commerciales se trouvant dans une affectation « Noyau de proximité de type 2, 3 ou 4 » à l'exception de l'affectation « Noyau de proximité de type 3 » se retrouvant dans le secteur de Saint-Étienne-de-Lauzon;
 - ✓ l'ajustement du zonage et des usages autorisés en fonction de la délimitation des secteurs prioritaires et de réserve;
 - ✓ l'ajustement du zonage et des usages autorisés en fonction de modifications effectuées aux affectations du territoire;
 - ✓ l'introduction d'une densité résidentielle minimale sur les terrains d'un hectare et plus qui sont présentement vacants ou sous-utilisés;
 - ✓ l'introduction d'une superficie maximale de terrain pour certaines zones se trouvant dans une affectation « Rurale »;
 - ✓ le retrait de superficies maximales de plancher et d'occupation au sol pour des usages du groupe C3 Commerce au détail et de gros et service para-industriel situées dans une affectation « Artère commerciale » ou « Industrielle »;
 - ✓ la révision de plusieurs dispositions spécifiques à une zone afin d'assurer la cohérence avec l'ensemble des autres modifications effectuées;
 - ✓ le remplacement du plan de zonage compte tenu du nombre de modifications effectuées aux délimitations des zones sur l'ensemble du territoire;
 - ✓ le remplacement du format des grilles des spécifications.
- en conséquence de ces modifications, certains travaux ou usages seront prohibés dans certaines zones. Ces modifications sont précisées dans le projet de règlement déposé et adopté, et dont copies sont à la disposition du public. Le texte du projet de règlement est également affiché sur le site Internet de la Ville.

CE-2018-11-46

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 1 964 955 du cadastre du Québec (chemin Lambert, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-138](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit le rehaussement d'une partie du lot 1 964 955 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6,59 hectares, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2018-138.

CE-2018-11-47

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie des lots 2 767 578 et 2 767 579 du cadastre du Québec (chemin Terrebonne, secteur

Saint-Jean-Chrysostome)[Document d'aide à la décision URBA-2018-139](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 767 578 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 062,8 mètres carrés, et d'une partie du lot 2 767 579 de ce cadastre, d'une superficie de 558,2 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2018-139.

CE-2018-11-48

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 5 935 750 et 5 935 751 du cadastre du Québec (chemin Sainte-Anne, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-140](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation des lots 5 935 750 et 5 935 751 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2018-140.

CE-2018-11-49

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du lot 2 383 048 du cadastre du Québec (emprise de chemin du fer, rue Pierre-Beaumont, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-141](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une emprise ferroviaire sur le lot 2 383 048 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2018-141.

CE-2018-11-50

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 360 806 du cadastre du Québec (chemin Saint-Roch, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De-Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-145](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 360 806 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 286,5 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-2018-145.

CE-2018-11-51

Abandon du processus d'adoption du Règlement RV-2017-17-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage centre de métaux dans la zone I1325, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-149](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abandonner le processus d'adoption du Règlement RV-2017-17-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, qui a débuté par l'adoption de la résolution CV-2017-05-30, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-149.

CE-2018-11-52

Dépôt du rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville des 9, 23, 28, 30 mai, 6, 11 juin et 27 août 2018

[Document d'aide à la décision URBA-2018-171](#)

Le rapport des réunions de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenues les 9, 23, 28, 30 mai, 6, 11 juin et 27 août 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-11-53

Dépôt du rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de Lévis du 10 septembre 2018

[Document d'aide à la décision URBA-2018-172](#)

le rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de Lévis tenue le 10 septembre 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-11-54

Dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de Lévis le 18 septembre 2018

[Document d'aide à la décision URBA-2018-173](#)

Le rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville de Lévis le 18 septembre 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-11-55

Adoption du Second projet de règlement RV-2018-18-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification du nombre maximal de logements ou de chambres autorisé pour la classe d'usage H10 Habitation multifamiliale isolée dans la zone M2888, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2018-174](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2018-18-42 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-05-98.

CE-2018-11-56

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif sur la main-d'œuvre des 19 juillet et 23 août 2018

[Document d'aide à la décision DEV-2018-129](#)

Le procès-verbal de la séance du comité sur la main-d'œuvre tenue les 19 juillet et 23 août 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-11-57

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel du 20 juin 2018

[Document d'aide à la décision DEV-2018-130](#)

Le procès-verbal de la séance du comité consultatif sur l'innovation et le développement industriel tenue le 20 juin 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-11-58

Approbation du plan de cadastre pour l'ouverture de la rue de la Chicouté (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville), entente relative à des travaux municipaux à intervenir Les immeubles champs-bois inc. et acquisition du lot 6 269 321 du cadastre du Québec et d'une servitude d'égout temporaire pour un cercle de virage sur une partie du lot 6 269 322 de ce cadastre et confirmation relative à l'utilisation d'un lot

[Document d'aide à la décision BP-2018-013](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant l'ouverture de la rue de la Chicouté sur le lot 6 269 321 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par Mathieu Beurivage, arpenteur géomètre, sous le numéro 6221 de ses minutes, Les immeubles champs-bois inc. s'engage à verser à la Ville la somme d'argent requise à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relative à l'opération cadastrale faisant l'objet de ce plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec Les immeubles champs-bois inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur la rue de la Chicouté, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2018-013 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Les immeubles champs-bois inc. a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 269 321 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles champs-bois inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire pour un cercle de virage sur le lot 6 269 322 du cadastre du Québec, en faveur du lot 6 269 321 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Les immeubles champs-bois inc.;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-11-59

Approbation du plan projet de lotissement pour le prolongement des rues de Berry, de Guyenne et de Roussillon (secteur Lévis), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Développement immobilier CG inc., acquisition du lot 6 251 197 du cadastre du Québec et d'une servitude pour cercle de virage temporaire sur le lot 6 251 198 du cadastre du Québec et confirmation relative à l'utilisation d'un lot
[Document d'aide à la décision BP-2018-014](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant l'ouverture des rues sur le lot 6 251 197 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par Alain Carrier, arpenteur géomètre, sous le numéro 12163 de ses minutes;
- de conclure l'entente à intervenir avec Développement immobilier CG inc., pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues de Berry, de Roussillon et de Guyenne, secteur Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2018-014 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'accepter l'engagement de Développement immobilier CG inc. de verser une somme d'argent, à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, relative à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan préparé par Alain Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12163 de ses minutes.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Développement immobilier CG inc. a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 251 197 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Développement immobilier CG inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l'ouverture des rues sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit une servitude pour un cercle de virage

temporaire sur le lot 6 251 198 du cadastre du Québec, en faveur du lot 6 251 197 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Développement immobilier CG inc.;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-11-60

Dépôt des listes de certains contrats au 31 juillet 2018

[Document d'aide à la décision APP-2018-117](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 juillet 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 31 juillet 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-11-61

Dépôt des listes de certains contrats au 30 août 2018

[Document d'aide à la décision APP-2018-138](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 août 2018, sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 août 2018 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 30 août 2018, avec une même cocontractante ou un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 août 2018, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

Il est résolu de déposer ces listes au conseil de la Ville, à titre d'information.

CE-2018-11-62

Modification du contrat de construction pour l'aménagement des bureaux administratifs au 5333, rue de la Symphonie (secteur Charny)

[Document d'aide à la décision APP-2018-141](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour l'aménagement des bureaux administratifs du 5333, rue de la Symphonie (secteur Charny) (appel d'offres 2018-50-38), attribué par la résolution CE-2018-07-23, au montant de 30 416,37 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-141, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

CE-2018-11-63

Financement de la dépense relative au projet de détournement du ruisseau de la Savane (travaux temporaires) dans le secteur de la rue Lapointe (secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision GEN-2018-082](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet de détournement du ruisseau de la Savane (travaux temporaires) dans le secteur de la rue Lapointe (secteur Saint-Rédempteur), et ce, au montant maximal de 50 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-14-03.

CE-2018-11-64

Acquisition d'une partie des lots 2 435 625, 2 435 856 et 6 110 100 du cadastre du Québec, confirmation relative à l'utilisation de parties de lots et acquisition d'une servitude sur une partie du lot 6 110 100 de ce cadastre (rue J.-K.-Laflamme, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-050](#)

Il est résolu :

- d'acquérir une partie du lot 2 435 625 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 4,3 mètres carrés, telle qu'elle est présentée en annexe à la fiche de prise de décision INF-B-2018-050, au prix de 2 800 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale, les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 435 856 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 2,3 mètres carrés, telle qu'elle est présentée en annexe à cette fiche de prise de décision, au prix de 1 000 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale, les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'acquérir une partie du lot 6 110 100 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 0,6 mètre carré, telle qu'elle est présentée en annexe à cette fiche de prise de décision, au prix de 400 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale, les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de décréter que les parties des lots 2 435 625, 2 435 856 et 6 110 100 de ce cadastre sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition par la Ville;
- d'acquérir, à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc et d'égout sur une partie du lot 6 110 100 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 77,2 mètres carrés, telle qu'elle est présentée en annexe à cette fiche de prise de décision, en faveur du lot 2 436 079 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2018-11-65

Avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Le bourg du Petit Saint-Jean inc. et modification de la résolution CE-2018-08-86 « Approbation du plan de cadastre pour l'ouverture des rues Courbet et de Barbizon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Le Bourg du Petit-Saint-Jean inc., acquisition des lots 6 110 505 et 6 110 563 du cadastre du Québec, d'une servitude sur les lots 2 846 594, et autres du cadastre du Québec et du lot 6 131 607 du cadastre du Québec à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et financement afférent »

[Document d'aide à la décision BP-2018-015-R-1](#)

Il est résolu de conclure l'avenant à l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Le bourg du Petit Saint-Jean inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision BP-2018-015-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Le bourg du Petit Saint-Jean inc. soit acceptée par la Ville, il est également résolu d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout sanitaire sur les lots 2 846 914, 3 283 307 et 3 283 244 de ce cadastre, en faveur du lot 2 849 143 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le bourg du Petit Saint-Jean inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu de modifier la résolution CE-2018-08-86 « Approbation du plan de cadastre pour l'ouverture des rues Courbet et de Barbizon (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Le Bourg du Petit-Saint-Jean inc., acquisition des lots 6 110 505 et 6 110 563 du cadastre du Québec, d'une servitude sur les lots 2 846 594, et autres du cadastre du Québec et du lot 6 131 607 du cadastre du Québec à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels et financement afférent » par le remplacement du dernier paragraphe du deuxième alinéa par le suivant :

- « ➤ d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout sanitaire sur les lots 2 846 914, 3 283 307 et 3 283 244 de ce cadastre, en faveur du lot 2 849 143 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le bourg du Petit Saint-Jean inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution. ».

CE-2018-11-66

Adhésion au regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec pour l'acquisition de services de mobilité cellulaire

[Document d'aide à la décision APP-2018-142](#)

Il est résolu :

- ✓ d'adhérer au regroupement d'achats pour l'acquisition de services de mobilité cellulaire mis en place par le Centre de services partagés du Québec, valide jusqu'au 20 octobre 2025, pour un montant estimé de 1 526 566,67 \$, avant TPS et TVQ;
- ✓ de s'engager à respecter les termes du contrat avec le prestataire retenu par ce centre comme si la Ville avait contracté directement avec ce fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- ✓ d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion de ce centre et de fournir les quantités estimées annuellement pour la durée du contrat.

CE-2018-11-67

Attribution du contrat pour le détournement d'une conduite pluviale dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2018-143](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour le détournement d'une conduite pluviale dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon (appel d'offres 2018-50-92), à Construction Lemay inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 536 845 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2018-11-68

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice du Comptoir le grenier

[Document d'aide à la décision GRE-2018-240](#)

Il est résolu d'autoriser le membre du conseil de la Ville Steve Dorval et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice du Comptoir le grenier, le 18 octobre 2018 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

CE-2018-11-69

Levée de la séance

La séance est levée à 14 h 49.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
